

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 4/2026 du 15 avril 2026 en mairie d'Atuona

L'an deux mille vingt-six, le 15 avril, le Conseil municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 10 avril 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 8 heures et 2 minutes dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence de Mme Joëlle FREBAULT, Maire de Hiva Oa.

Étaient présents : 16 conseillers municipaux

- Mme Joëlle FREBAULT, *Maire* ;
- M. Aroma MENDIOLA, *1^{er} adjoint au Maire* ;
- Mme Elvina CLARK, *2^{de} adjointe au maire* ;
- M. Olive TEIKIOTIU, *3^{ème} adjoint au Maire* ;
- Mme HEITAA Riorita, *4^{ème} adjointe au Maire* ;
- M. Charles BONNO, *5^{ème} adjoint au Maire* ;
- M. Damien TEVENINO, *Maire délégué de Puamau* ;
- M. Jean-Yves SCALLAMERA ;
- M. Olivier TEHAAMOANA ;
- M. Haiihapaiatehaoe TOUATEKINA ;
- Mme Monique VAATETE ;
- Mme Elisabeth TETUAVEROA ;
- M. Rogatien POEVAI ;
- M. Étienne TEHAAMOANA, *est arrivé à 08h06* ;
- M. Maurice MENDIOLA ;
- Mme Diane MOKE, *est arrivée à 08H11* ;

Présence technique sans participer aux votes et aux débats.

- M. Marc TARRATS, Directeur général des services ;
- M. Jean-François ADAM, Responsable administratif et financier ;
- M. Yoann BENVENISTE, directeur du cabinet comptable INGEFI ;
- M. Kaunuutea MANUTAHI, manager du cabinet comptable INGEFI.

Étaient absentes avec une procuration : 2 conseillères municipales.

- Mme Loana KAIMUKO a donné procuration à Mme Elvina CLARK ;
- Mme Anaya KAIMUKO a donné procuration à Mme Joëlle FREBAULT ;

Était absent sans procuration : 1 conseiller municipal.

- M. TEHAAMOANA Domingo.

Mme Elvina CLARK a été désignée secrétaire de séance.

Mme Joëlle FREBAULT, maire, ouvre la séance. L'appel est effectué. Le quorum est atteint.

Elle indique avoir reçu la procuration de Mme Riorita HEITAA à l'attention d'elle-même.

Elle demande l'approbation du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une (1) délibération afin de répondre aux nécessités de service de la Commune. Il s'agit de modifier le titre d'une délibération de 2023 portant sur la prime Feu pour les pompiers professionnels.

Il s'agit de la délibération n°13/2026. À l'unanimité, le conseil approuve la demande par 16 voix pour dont 2 délibérations.

Arrivée des conseillers municipaux : M. Etienne TEHAAMOANA et Madame Diane MOKE.

★ Approbation du procès-verbal du conseil municipal n°3/2026

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026 a été transmis aux membres du conseil municipal. Il est proposé de procéder à son approbation. Madame le Maire le soumet donc au vote des conseillers municipaux.

Le procès-verbal du conseil municipal n°2/2026 est adopté par 18 voix dont 2 procurations.

9. Délibération adoptant le Budget primitif du budget principal 2026.

Le conseil municipal doit adopter le budget primitif de son budget principal de l'année 2026 en conseil municipal. Le document budgétaire est présenté à l'ensemble des membres pour approuver et adopter les crédits dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement pour cette année 2026.

M. Marc TARRATS, DGS de la commune, présente les grandes lignes de celui-ci et les modifications apportées au projet initial adressé aux élus.

▶ M. Etienne TEHAAMOANA : « *Les recettes des centimes additionnels pourraient être augmentées. Pour exemple les bingos : la commune pourrait taxer à 100% des centimes additionnels possibles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cela peut représenter des montants importants... à condition de traiter cela sur la base de déclaration des chiffres réels évidemment.* »

▶ M. Marc TARRATS, DGS de la commune : « *Le taux de perception des centimes additionnels est actuellement sur la base d'un taux moyen pratiqués par les communes en Polynésie française.* »

▶ Mme Joëlle FREBAULT : « *Nous avons fait le choix de ne pas augmenter ce taux de prélèvement. Cela nous permet de garder une marge de manœuvre en cas de besoin.* »

...

▶ Mme Diane MOKE : « *Concernant le cimetière de Hanaiapa, il est indiqué comme étant dans les « restes à réaliser » du budget 2025. Est-ce que cela va être reporté pour l'année 2026 ?* »

▶ M. Marc TARRATS, DGS de la commune : « *Oui.* »

▶ Mme Diane MOKE : « *C'est donc toujours d'actualité ? Est-ce que c'est un problème foncier pour que cela n'ait pas été réalisé en 2025 ?* »

▶ M. Marc TARRATS, DGS de la commune : « *Les terrains potentiellement envisagés appartiennent au Pays. Nous l'avons donc sollicité.* »

▶ Mme Joëlle FREBAULT : « *Nous n'avons pas encore les conditions que poserait le Pays pour qu'on puisse éventuellement avoir accès à ces parcelles. C'est donc un projet toujours en cours. Ce sont des traitements administratifs qui sont malheureusement longs.* »

...

▶ Mme Diane MOKE : « *Concernant le projet de rénovation du plateau sportif extérieur (NDLR : terrains de tennis, volley-ball et basket-ball), Je pense que celle-ci est importante parce qu'aujourd'hui les établissements scolaires, dont le collège public, ont mis à disposition, justement leur plateau sportif pour permettre aux associations qui pratiquent les activités bénévoles pour qu'il y ait quand même cette*



jeunesse qui soit prise en charge. Je pense que c'est une urgence de défendre l'exigence de la jeunesse, aujourd'hui, à travers le sport au lieu de se retrouver derrière les écrans.

On ne peut pas toujours répondre favorablement concernant les horaires de mise à disposition aux associations, mais en tout cas, on espère en tout cas que la commune va mettre en place rapidement toutes ces rénovations des installations sportives. Et notamment la salle de sport qui contient une pirogue. Je pense qu'il faut la sortir de là parce que c'est une salle, quand même, qui est restée immobilisée pour une pirogue alors qu'il y a une jeunesse qui a besoin de faire du sport. »

► Mme Joëlle FREBAULT : *« On est allé faire une visite de terrain hier. Donc, on compte d'abord terminer la grande salle des sports. Au départ, nous étions partis pour changer uniquement les tôles, mais le constat était que la structure était pourrie. Il faut finalement refaire beaucoup plus que prévu. Nous nous sommes donnés pour objectif de terminer en septembre et pouvoir rouvrir cette grande salle. Et tout de suite après, dans la continuité, nous retaperons les autres salles. On y vient, on y a pensé. »*

► M. Marc TARRATS, DGS de la commune : *« Juste une observation sur la salle qui sert d'entrepôt aujourd'hui : je pense qu'on ne peut pas la reconverter en salle de sports. Elle pose un problème de sécurité au niveau des poteaux sur laquelle repose la structure du toit car ils sont juste à côté des lignes de terrain et représentent un danger pour les pratiquants. À mon avis, une commission de sécurité n'accepterait pas qu'elle soit reconvertie à nouveau en salle de futsal ou de handball. »*

► M. Olive TEIKIOTIU : *« Notre objectif est bien de rénover ces terrains de sports. C'est une continuité. On était parti en fait pour un ou deux mois, mais cela demande beaucoup plus de temps. C'est notre jeunesse, notre jeunesse d'Atuona qui est pénalisée. Normalement, la grande salle de sports sera opérationnelle au mois de septembre. »*

► M. Aroma MENDIOLA : *« Ce qui n'était pas prévu, c'était l'état de l'installation électrique qui n'est plus aux normes. Ce sont des exigences pour un établissement recevant du public et que la commission de sécurité va vérifier. Donc on a un gros travail à faire là-dessus. »*

► M. Damien TEVENINO : *« Je veux juste rectifier Olive : les salles de Atuona ne sont pas que pour Atuona mais aussi pour toute l'île de Hiva Oa. Parce que nos jeunes des vallées participent aussi. »*

► M. Olive TEIKIOTIU : *« Oui, oui, tout à fait. »*

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 14 voix pour, dont 2 procurations, et 4 abstentions.

10. Délibération adoptant le Budget primitif du budget annexe de l'eau 2026

Le conseil municipal doit adopter le budget primitif de son budget annexe de l'eau de l'année 2026 en conseil municipal. Le document budgétaire est présenté à l'ensemble des membres pour approuver et adopter les crédits dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement pour cette année 2026.

M. Marc TARRATS, DGS de la commune, présente les grandes lignes de celui-ci et les modifications apportées au projet initial adressé aux élus.

► Mme Diane MOKE : *« Puisqu'il s'agit du sujet de l'eau potable, je souhaite intervenir puisque c'est une problématique qui concerne toute la Polynésie. Pour ma part, je me fais là porte-parole de la DGEE. Vous avez été destinataire de deux courriers de M. le Ministre de l'éducation Rony TERIIPAIA.*



1- Courrier 1566/MEE du 13/09/2023 : La visite sur site de la commission de sécurité avait proposé un avis favorable à l'ouverture au public du nouvel internat du collège d'Atuona, en ayant émis quelques prescriptions et observations. La problématique concerne la qualité de l'eau issue du réseau d'alimentation en eau de la Commune. Au-delà de sa non potabilité, l'eau distribuée présente une turbidité importante notamment lors d'épisodes pluvieux. Nous avons tenté de limiter ce phénomène par la mise en place d'un préfiltrage qui a malheureusement très rapidement saturé compte tenu des débits et volumes importants à traiter.

2- Courrier 4122/MEE du 19/12/2024 : La problématique de la qualité de l'eau reste préoccupante. Cette situation n'est toujours pas satisfaisante, la qualité de l'eau n'étant pas constante et potable. Vous aviez évoqué un projet de potabilisation du réseau d'alimentation en eau communale sans connaître exactement l'échéance de sa distribution au niveau du collège et de l'internat. Nous avons pris l'attaché de votre bureau d'études hydrauliques H2O pour étudier la mise en place d'une installation permettant de maintenir une qualité de l'eau convenable. Il ressort que les études et nombreux échanges menés n'ont pas permis d'aboutir à une solution satisfaisante. Cet aspect de l'eau engendre actuellement des dysfonctionnements du réseau de distribution d'eau de l'internat ainsi que des risques éventuels pour la santé de nos élèves.

► Mme Joëlle FREBAULT : « Merci. Je demande au DGS de vous apporter des éléments de réponse technique ».

► M. Marc TARRATS, DGS de la commune : « Effectivement, il y a encore de l'eau plus ou moins turbide qui arrive au lycée professionnel. On est toujours dans une phase transitoire à la suite d'une rupture de canalisation d'un des réseaux du village par un engin de chantier s'affairant sur une parcelle privée. Il a fallu trouver une nouvelle solution d'approvisionnement en eau par un autre réseau, ce qui ne s'est pas fait sans coupures ces dernières semaines.

Cela ne réglait pas le problème de turbidité. Malheureusement, celui-ci n'est pas propre au lycée professionnel, c'est la même chose pour tous les habitants du village quand il pleut. Maintenant que les travaux de la station de potabilisation sont quasiment terminés, nous allons devoir envoyer l'eau potable dans le sens inverse de ce qui se fait actuellement dans le circuit des réseaux. Ce qui n'est pas sans difficulté car le diamètre des tuyaux va toujours du plus gros à la source au plus fin à la destination afin de disposer d'une réserve tampon en période de forte demande en même temps. Il nous faut donc adapter le réseau à cette nouvelle configuration et cela va se faire progressivement. J'espère sincèrement que cela sera terminé d'ici la fin de l'année pour tout le monde. »

► Mme Diane MOKE : « À la base, on n'a pas été consulté pour ce projet et aujourd'hui on est dans cette difficulté. On aurait pu régulariser cette situation en amont. Là, je ne sais pas quoi répondre aux parents à part leur dire que nous n'avons pas d'eau potable. Au niveau du collège, j'ai mis en place un dispositif qu'on appelle un clarificateur et également des fontaines d'eau avec un traitement à UV. Mais quand il n'y a pas d'eau, on ne peut pas boire et non plus se doucher. »

► Mme Joëlle FREBAULT : « Vous n'avez pas installé une cuve pour l'utiliser quand il y a une coupure d'eau ? ».

► Mme Diane MOKE : « D'après la DGEE, c'est une compétence de la commune. »

► Mme Joëlle FREBAULT : « On ne peut pas compter uniquement sur la commune pour régler tous les problèmes. »

► M. Marc TARRATS, DGS de la commune : « En fait, tu nous parles de deux choses différentes : la potabilisation de l'eau et l'alimentation continue en eau. Pour l'alimentation, nous avons au-dessus de l'établissement un bassin de 40 m³. Donc la capacité en stockage tampon en temps normal est bien

dimensionnée. Ce n'est pas parce que nous ajouterions une cuve de 7 m³ que cela changera quelque chose. Quand il n'y a pas d'eau à la suite d'un incident sur le réseau, comme un captage bouché, une rupture de canalisation ou autre, il n'y a pas d'eau pour le lycée, pas plus que pour les foyers. Dans ce cas, ce n'est pas à la commune de mettre en place une cuve au sein du lycée pour faire tampon lors des interruptions d'approvisionnement en eau. C'est à la DGEE de mettre en place cette cuve si elle le souhaite. Le rôle de la commune est de faire en sorte qu'il n'y ait pas de coupures d'alimentation en eau et lorsque c'est le cas, que celle-ci dure le moins longtemps possible. »

► Mme Diane MOKE : *« Mais quand l'eau arrive après une coupure, c'est de la boue, c'est plein de saletés. Comment veux-tu que le filtre fonctionne ? »*

► Mme Monique VAATETE : *« Mais les employés du lycée, ils ne font pas ce travail-là de nettoyer le filtre ? »*

► Mme Diane MOKE : *« Ah non, je ne vais pas mettre un agent au chevet de ce filtre pour nettoyer toutes les 5 minutes. »*

► Mme Monique VAATETE : *« A l'établissement Sainte Anne, il y a un employé qui est tout seul et qui va nettoyer les filtres et il fait cela à toute heure lorsqu'il y a des coupures d'eau puisque c'est à ce moment-là qu'il y a les saletés. Je ne comprends pas : au lycée, ils sont plus de personnels et ils ne peuvent pas le faire. »*

► M. Marc TARRATS, DGS de la commune : *« La solution technique du préfiltre ne semble pas être la bonne. Il aurait mieux valu mettre en place une petite cuve qui sert de cuve de décantation, qui permette de garder les saletés en bas, ça décante, et on ne se sert que de l'eau propre qui est au-dessus. Mais ce sont des solutions techniques qu'il appartient de voir avec votre maître d'œuvre.*

Maintenant, on est conscient de la situation et on travaille à pouvoir distribuer de l'eau potable au plus vite. »

► Mme Diane MOKE : *« J'entends qu'une solution sera établie. »*

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 15 voix pour, dont 2 procurations, et 3 abstentions.

11. Délibération adoptant le Budget primitif du budget annexe des déchets 2026

Le conseil municipal doit adopter le budget primitif de son budget annexe des Déchets de l'année 2026 en conseil municipal. Le document budgétaire est présenté à l'ensemble des membres pour approuver et adopter les crédits dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement pour cette année 2026.

M. Marc TARRATS, DGS de la commune, présente les grandes lignes de celui-ci et les modifications apportées au projet initial adressé aux élus.

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour, dont 2 procurations.

12. Délibération relative à la modification du titre de la délibération n° 66/2023 concernant l'indemnité de feu (IF) au profit des fonctionnaires et agents contractuels de droit public des spécialités « sécurité civile ».



Par délibération n° 66/2023 en date du 28 décembre 2023, le Conseil Municipal a instauré une indemnité de feu (IF) obligatoire au profit des fonctionnaires et agents contractuels de droit public de la catégorie « exécution » des spécialités « sécurité civile ».

Il apparaît que le titre de cette délibération ne reflète pas exactement le champ d'application de l'indemnité, tel que défini par l'arrêté du Haut-commissariat n° HC/340/DIRAJ/BAJC du 21 juin 2023. En effet, cet arrêté prévoit que l'indemnité de feu s'applique à tous les pompiers professionnels, quelle que soit leur catégorie (A, B, C ou D).

La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 18 voix pour, dont 2 procurations.

Questions diverses

Aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour. Madame le Maire rappelle que les questions doivent être posées au moins 24 heures à l'avance afin qu'elle puisse préparer sa réponse.


► Mme Joëlle FREBAULT : « *Le Maire-délégué m'a adressé des questions après l'heure limite. Je les garde pour y répondre au prochain conseil municipal.* »

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 9h41.

Le Maire


Mme Joëlle FREBAULT

La secrétaire de séance


Mme Evina CLARK

Adopté en conseil municipal du 15 mai 2026

Toutes les délibérations peuvent être consultées sur l'application de téléphone mobile IntraMuros et sur le site Internet de la commune.

